

OBTENIR SON NUMERO SIREN/SIRET VIA LE COMPTE ASSO

Siren/Siret c'est quoi?

Le numéro SIREN est le Système d'Identification du Répertoire des Entreprises.

Il s'agit d'un numéro unique à 9 chiffres attribué par l'INSEE à une entreprise = **identifiant national**.

Le numéro SIRET est le Système d'identification du répertoire des établissements.

Il est composé de 14 chiffres : les 9 chiffres du Siren + 5 chiffres propres à chaque établissement

(appelé NIC, numéro interne de classement Insee) = **localisation géographique**.

Exemple d'un numéro de SIRET

552 178 639 00132

SIREN

Le numéro de SIREN est composé de 9 chiffres. Il est attribué à vie par l'INSEE.

SIRET

Le numéro de SIRET est composé de 14 chiffres. Il est constitué du n° SIREN + NIC.

NIC

Le NIC, composé de 5 chiffres, identifie chaque établissement de l'entreprise.

LogoPlan

Pourquoi?

Une association doit demander son immatriculation au répertoire national des entreprises et des établissements (Sirene), géré par l'Insee si elle remplit au moins l'une des conditions suivantes :

- Elle souhaite demander des subventions auprès de l'État ou des collectivités territoriales (Commune, département, région),
- Elle envisage d'employer des salariés,
- Elle exerce des activités qui conduisent au paiement de la TVA.



Obtenir son numéro Siren/Siret depuis la plateforme Mon Compte Asso:

1-Se connecter ou se créer un compte ses identifiants :



Le Compte Asso
Le site officiel de
gestion d'association

CONNEXION

Adresse de messagerie

Mot de passe

Mot de passe oublié ?

CONNEXION

CRÉER UN COMPTE

2-Suivre la démarche de la rubrique "Demander l'attribution d'un numéro Siret":

- vérification des informations affichées,
- vérification de l'objet de l'association et saisie des activités principales,
- valider la demande d'attribution d'un numéro Siret.

La demande est ensuite transmise à l'Insee, l'association peut avoir sa réponse dans les jours qui suivent.

Le numéro SIRET d'une association est disponible sur le site Infogreffe.fr.

Le code APE (activité principale exercée) est attribuée automatiquement en même temps que le numéro Siren.

✓ Vous souhaitez exercer des activités qui entraînent le paiement de la TVA :

L'inscription est à demander auprès du centre de formalités des entreprises (CFE) du greffe du tribunal de commerce.

Déclaration Cerfa n°15909*02 (fiche annexe)

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BEAUVAIS

12 RUE DES TEINTURIERS BP 90458
60004 BEAUVAIS CEDEX
03 44 06 74 00
www.greffe-tc-beauvais.fr

✓ Vous souhaitez être employeur:

L'association doit faire une demande en ligne auprès du centre de formalités des entreprises (CFE) des Urssaf:

<https://www.cfe.urssaf.fr>

- Déclaration CFE
- Association employeur